

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 0329790939

Numéro du DEPOT : 2003.0304
Date du DEPOT : 29 Avril 2003

Ce dépôt concerne la société :

ST MIHIEL S.A
2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : Bar Le Duc B 487220188
N° de gestion : 1972 B 018

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. du conseil d'administration du 19 Juillet 1999

Objet du dépôt :

Modification du conseil d'administration

à Bar Le Duc le 13 Mai 2003
Le Greffier



Coût insertion Bodacc		Soit en Euro(s)
Emoluments :	39,16	5,97
I.N.P.I. :	38,70	5,90
Frais de poste :	0,00	0,00
Total H.T. :	39,16	5,97
T.V.A. :	7,68	1,17
Total T.T.C. :	85,54	13,04
Facture acquittée		

Déposant :
MR YVES LOSSER
16 BIS RUE DE SOUVILLE
55100 - VERDUN
Référence :

St.-Mihiel S.A.

Société de portefeuille au capital de 6.840.000 francs
Siège social : 2, rue de la Marsoupe à Saint-Mihiel (Meuse)
R.C.S. Bar-le-Duc B 487 220 188

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 19 JUILLET 1999**

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-neuf, et le lundi dix-neuf Juillet, à dix-huit Heures trente, les membres du conseil d'administration de la société ST.-MIHIEL S.A., au capital de six millions huit cent quarante mille francs, se sont réunis au siège social, à Saint-Mihiel (Meuse), rue de la Marsoupe n° 2, selon convocation verbale du président-directeur général.

Etaient personnellement présents et ont signé le registre des présences du conseil d'administration :

- Monsieur Roger DUMEZ, président-directeur général ;
- Monsieur Patrick DUMEZ, administrateur ;
- Monsieur François DUMEZ, administrateur, lequel assure le secrétariat de la réunion.

Le président constate que le quorum requis est atteint et que le conseil d'administration peut, en conséquence, valablement délibérer sur l'ordre du jour prévu :

- Décès de Monsieur Gérard COUPEL ;
- Questions diverses.

Monsieur Roger DUMEZ fait part à ses collègues du récent décès de Monsieur Gérard COUPEL, administrateur, et les invite à un instant de recueillement.

Après avoir délibéré, les administrateurs sont convenus de ne pas user de leurs pouvoirs de cooptation et de ne pas convoquer une assemblée générale d'actionnaires aux fins de remplacement du défunt, le nombre des administrateurs en fonction étant de trois, soit le minimum légal requis.

Il est prévu que le conseil s'en remettra à la plus prochaine assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix-sept Heures quarante-cinq.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal, signé des membres de la réunion après retranscription.

COPIE certifiée
conforme à l'Original

